

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Révision générale du PLU de Naintré 2017-2019, pour en savoir plus :



Naintré acteur de son territoire

Instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, ayant profondément modifié le rôle du PLU, le PLU est un document qui permet, en effet, d'organiser le développement de la commune en définissant :

- trouver un équilibre entre le développement et la protection en respectant les objectifs du développement durable
- permettre la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et l'habitat rural
- répondre aux enjeux environnementaux.

Il s'impose à tous et demeure la référence obligatoire à l'instruction des permis de construire. Il permet à la commune de :

La composition du PLU

- Le rapport de présentation : compréhension du territoire, justification et évaluation du projet
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) : dimension politique et stratégique
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le règlement et les documents graphiques : dimension opérationnelle et réglementaire
- Les annexes : dimension informative

Le PLU applicable

Il a été approuvé le 7 décembre 2012. Il a ensuite été modifié ou révisé à plusieurs reprises. Il entraîne le découpage du territoire en [plusieurs zones](#) en fonction de leur utilisation actuelle et du PADD.

Il existe 4 types de [zones](#) : Agricole (A), Naturelles (N), A Urbaniser (AU), et Urbaine (U), avec un [règlement](#) spécifique pour chacune d'entre elle qui doit être respecté pour tous projets de construction ou d'aménagement :

Règlement zone A (Agricole) Règlements zone N (Naturelles) Règlements zone AU (À Urbaniser) Règlements zone U (Urbaine)

[Zone A](#) [Zone N](#) [Zone AUp](#) [Zone U, Ua, Uc, Uc1 et Ur](#)
[Zone Ne, Ner et Nei](#) [Zone AU 1 et AU 2](#) [Zone Uf](#)
[Zone Ni](#) [Zone AUh 1 et AUh 2](#) [Zone Uh, Uha, Uhb et Uhr](#)

[Zone Ni](#)
[Zone Np](#)
[Zone Npi](#)

[Zone Uhi](#)
[Zone Ui](#)
[Zone Up](#)

[accéder à la définition des zones](#)

[télécharger le plan de zonage](#)

[télécharger le règlement applicable à votre terrain](#)

Tous les documents du PLU sont disponibles en mairie

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, fermé les jeudis des semaines paires.

Tél : 05 49 90 33 87

urbanisme[[@](mailto:urbanisme@naintre.fr)]naintre.fr